

# PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

## PARENTIS EN BORN

JEUDI 26 JUIN 2014



**La commune de Parentis en Born, gère la compétence scolaire ainsi que l'organisation des activités périscolaires et extrascolaires sur l'ensemble du territoire communal.**



## **Des activités existantes déjà conformes avec l'esprit de la réforme**

La politique éducative mise en oeuvre par la commune de Parentis en Born s'exprime dans différents champs d'interventions (sportifs, culturels, sociaux, apprentissage de la citoyenneté,...).

Dans le champ de sa compétence, la commune intervient dans le cadre d'actions concrètes, sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Le territoire offre ainsi une série d'activités sur les différents temps de l'enfant, en fonction des tranches d'âges



# Le périscolaire

Depuis de nombreuses années, avec le soutien de la Caisse d'Allocation Familiale, la commune a mis en place un accueil périscolaire maternelle et élémentaire pour répondre aux besoins de garde des familles.

Ces accueils se déclinent en trois temps : l'accueil du matin avant la classe, la pause méridienne (ou cantine) sur le temps du midi, l'accueil le soir après la classe.

**l'accueil du matin entre 7h à 8h50 en élémentaire et 7h à 8h30 en maternelle.**

Les enfants arrivent de manière échelonnée et sont ensuite conduits à l'école.

Des activités ludiques calmes, sous forme de petits jeux, sont proposées aux enfants. Un coin lecture permet aussi à l'enfant de commencer tranquillement sa journée.

Afin de respecter le rythme de l'enfant, ces derniers ont la possibilité de prendre leur petit déjeuner dans la structure.

L'objectif de cette organisation est de favoriser l'autonomie des enfants, mais aussi de leur permettre de se retrouver pour partager des moments ensemble.



## **la pause méridienne entre 11h45 et 13h45 en maternelle**

### **12h-14h en élémentaire**

L'organisation de la pause méridienne est un temps déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la protection des Populations et bénéficie donc de financement de la CAF. Il a pour obligation d'être un temps d'éducation à part entière.

L'accueil des enfants pendant la pause méridienne est organisé selon deux temps différents : un temps d'animation et un temps de repas.

Les enfants sont encadrés par des animateurs professionnels ainsi que par des ATSEMS pour les enfants de maternelle. On comptabilise environ 350 enfants qui déjeunent le midi au restaurant scolaire.

Durant le temps hors repas, différentes activités sont proposées : activités sportives, manuelles, jeux de société, jeux collectifs...



**l'accueil du soir de 16h45 à 18h30 en maternelle  
17h à 18h30 en élémentaire.**

Dans le cadre de cet accueil du soir, les enfants de l'école maternelle et de l'école élémentaire sont pris en charge dans des locaux dédiés spécifiquement à l'ALSH.

Différentes activités éducatives, sportives et culturelles... sont organisées.  
Également des activités plus calmes peuvent être proposées aux enfants qui ont besoin de se ressourcer après leur journée de classe.



# L'EXTRA SCOLAIRE

## L'accueil du mercredi

Depuis plusieurs années, la commune organise les accueils de loisirs du mercredi, dit accueil collectif de mineur ou auparavant centre de loisirs.

Cet accueil représentait l'un des lieux de socialisation des enfants en dehors du temps scolaire.

Depuis la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, les

ALSH du mercredi sont organisés en demi-journée. Cette modification horaire a entraîné surtout en élémentaire, l'émiettement du « temps de vivre ensemble ». La demi-journée est courte, souvent entrecoupée par des activités sportives ou culturelles annexes (natation, musique) ou par la sieste pour les petits.

Cependant les objectifs de ces accueils restent la découverte de l'autre et des règles de vie en collectivité, tout en organisant différentes activités socioculturelles, sportives et ludiques.



## L'accueil des petites vacances et vacances d'été

Pendant les petites vacances scolaires, un accueil des enfants est organisé.

Il se fait sur inscription à la semaine.

Sur chaque période de vacances, un thème est défini et décliné autour d'activités ludiques par les animateurs.

Un accueil échelonné est organisé de 7h à 10h afin de permettre aux enfants d'arriver progressivement quand cela est possible pour les parents et vivre ainsi un temps d'accueil plus adapté à leurs rythmes.





# Tarifications des accueils

## Le coût du mercredi

Le coût à la demi-journée le mercredi varie pour les familles résidant à Parentis en Born (hors régime particulier) entre 6,32 € et 8€10, en fonction de leur quotient familial.

## Le coût du périscolaire

Le coût à la présence (matin et/ou soir) du périscolaire varie pour les familles résidant à Parentis en Born (hors régime particulier) entre 1,25 € et 1,45 €, en fonction de leur quotient familial.

## Le coût de la restauration scolaire

Le coût à la présence pour la restauration varie pour les familles résidant à Parentis en Born (hors régime particulier) entre 2,43 € et 3,61 € en fonction de leur quotient familial.

## Le coût des vacances scolaires

Le coût à la journée d'accueil est pour les familles résidant à Parentis en Born de 13€55 la journée sachant que l'inscription se fait à la semaine.



# Les besoins du territoire

*Le premier comité de pilotage qui s'est déroulé sur Parentis en Born le 13 février 2014, a défini les atouts, les contraintes et les besoins du territoire. Ce comité rassemblait les directrices des écoles maternelle et élémentaire, des représentants des associations de parents d'élèves, des associations et bénévoles qui participent au temps d'activités périscolaires ainsi que des représentants élus et techniciens de la commune.*

**Au regard d'une population qui travaille principalement à l'extérieur de la cité (CUB, SUD des Landes, Bassin d'Arcachon, militaire), les besoins de garde et d'accueil des enfants avant et après le temps scolaire, le mercredi et durant les vacances scolaires, sont un impératif pour faciliter l'organisation journalière de ces familles.**

**Les besoins primaires des familles sont là. Elles recherchent un service qui puisse s'adapter à leur contrainte.**



# LES ATOUTS DU TERRITOIRE

Pour mettre en oeuvre les activités précédentes sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, la commune a investi sur le long terme dans des moyens humains, financiers et matériels importants, au service de l'accompagnement éducatif des enfants. C'est ainsi que la commune dispose d'un véritable espace éducatif. Cet espace est composé en deux zones :

- 1) L'espace éducatif maternelle qui comprend : l'école maternelle, le pôle petite enfance, le terrain de foot, la piscine.
- 2) L'espace éducatif élémentaire qui comprend : le groupe scolaire Arènes/Puntet, les arènes, le gymnase du Puntet et la médiathèque.

De plus la commune dispose d'un tissu associatif riche, d'infrastructures sportives et culturelles variées ainsi que d'un patrimoine environnemental exceptionnel avec le lac.



Piscine

Stade

POLE PETITE  
ENFANCE

ECOLE

Zone éducative  
pour les  
3 - 6 ans

liaison

Zone éducative pour  
les 6 – 11 ans

0145

Route des Sablons

Route de la Prairie

Route de la Prairie

Route de la Prairie

Médiathèque

gymnase

ECOLES

ARENES



# LA DYNAMIQUE ASSOCIATIVE

La commune de Parentis en Born dispose d'un tissu associatif fort, qui donne la possibilité aux jeunes Parentissois de s'épanouir en dehors du temps scolaire et périscolaire dans le cadre d'activités sportives, sociales ou culturelles.

Aïkido Parentissois

Ass. Sportive et Culturelle des Écoles Primaires

Basket Club

Football Club de Parentis (FCP)

Judo Club

Groupe Folklorique Lous Recoutchics

Parentis Club Badminton

Parentis Sport Rugby (PSR)

Tennis Club Parentis (TCP)

Parentis Education Canine

Association de chasse...



# LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS ET L'ENVIRONNEMENT



La ville est également dotée d'équipements sportifs et culturels qui permettent la mener d'actions et de projets en direction des enfants.



La qualité et la proximité de ces installations ainsi que la présence du lac représentent un atout considérable pour les enfants, leurs parents, les enseignants, les animateurs et les associations... favorisant ainsi la continuité éducative sur notre territoire et la coéducation.



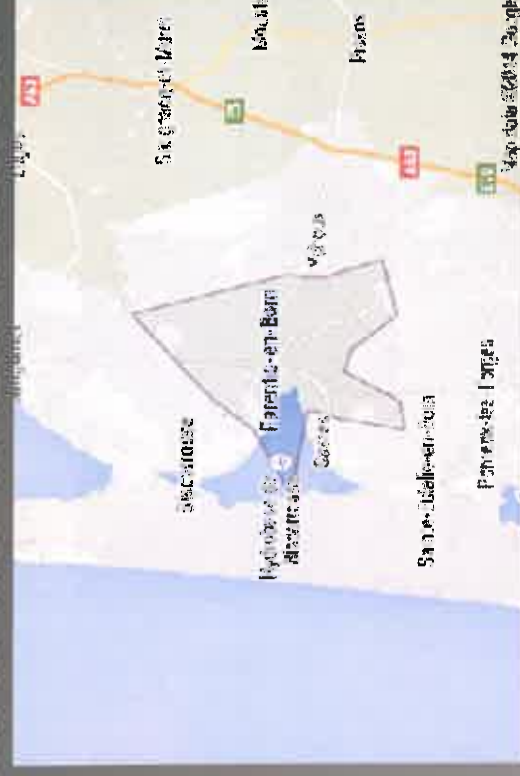
## LES CONTRAINTES DU TERRITOIRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PEDT

Les contraintes du territoire sont principalement concentrées sur l'étendue géographique de la commune et les difficultés de locomotion intramuros pour les familles résidentes dans les quartiers excentrés.

L'utilisation des locaux pose certaines problématiques pour mettre en place les différentes actions en direction des enfants. En parallèle, l'offre d'activités associatives pour les enfants âgés de 5 à 6 ans semble limitée.

On a constaté également une concentration des activités associatives sur les mêmes temps alors qu'auparavant elles étaient menées le mercredi matin.

La commune se trouve assez éloignée des grandes agglomérations (Bordeaux, Mont-de-Marsan), sans avoir pour autant une gare ferroviaire à proximité (la gare d'Ychoux se trouve à 10km).





# Territoire et public concernés par le PEDT

Le projet éducatif territorial concerne l'ensemble du territoire de la commune de Parentis en Born. La commune comptabilise 5680 habitants au 1er janvier 2013

210 enfants fréquentent l'école maternelle

355 enfants fréquentent l'école primaire

Nombre d'établissements d'enseignement scolaires concernés :  
**l'école maternelle Françoise Dolto - l'école élémentaire  
Arène-Puntet**

*Périodes de la journée et/ou de la semaine qui seront concernées par le PEDT : Tous les temps de l'enfant, c'est-à-dire les temps périscolaires matin-midi-soir (municipaux), scolaire (éducation nationale) et extrascolaire mercredi-vacances (municipaux et associatifs).*



## Une réponse globale aux enjeux de co-éducation

L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources du territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets d'écoles et les différents projets proposés sur le territoire, sur les temps périscolaires et extrascolaires.

L'accompagnement de l'enfant tout au long de sa journée dans des lieux et des moments différents explique la nécessité d'organiser les interventions des différents acteurs pour qu'elles se complètent et s'enrichissent.

Il semble important d'assurer de la cohérence et de la continuité dans les trois temps qui composent les 24 heures de la journée de l'enfant, à savoir :

- 1) Les temps familiaux, 2) les temps scolaires, 3) l'ensemble des temps ALSH, sociaux, associatifs, sportifs, artistiques, culturels...

Pour permettre la meilleure articulation possible entre ces trois temps, le rythme de l'enfant est au cœur du projet.

Il paraît donc important d'accepter qu'il y ait des moments où l'enfant ne fasse rien, fasse seul ou différemment et en dehors de toute offre structurée, sous la surveillance d'un animateur.



# Les objectifs éducatifs du PEDT

Garantir la continuité éducative et viser la réussite scolaire pour tous en assurant la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs.

Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement.

Développer le savoir-vivre ensemble, l'apprentissage de la citoyenneté et l'éducation à l'environnement et au développement durable, pour faire de notre commune un territoire solidaire et respectueux



# La mise en œuvre du PEDT sur le territoire

Comme indiqué précédemment, la commune de Parentis en born dispose depuis de nombreuses années d'un dispositif éducatif de qualité, répondant déjà grandement aux objectifs recherchés dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Aussi le PEDT s'appuie largement sur les actions déjà existantes sur le territoire pour les adapter au nouveau contexte d'organisation du temps scolaire.

Suite à la mise en place des rythmes scolaires, une nouvelle action dite « temps activités périscolaires » a été planifiée dans l'amplitude globale de la journée de l'enfant.

Ce temps des TAP a pour ambition de faire du lien, de créer des partenariats et de développer de la complémentarité au niveau des différents projets (projets pédagogiques pour les animateurs, projets des écoles pour les enseignants, projets sociaux pour les associations).



# La mise en œuvre du PEDT sur le territoire

Par exemple : un apprentissage est mené en classe par un enseignant sur la faune et la flore des landes.

Durant les TAP, l'association de chasse peut dans un cadre ludique compléter cet apprentissage en emmenant les enfants sur un site naturel pour découvrir la faune et la flore de Parentis.

Enfin un animateur peut finaliser cette action par un grand jeu de collaboration sur l'environnement où les enfants doivent protéger les plantes de leur région.

Le cadre et les prérogatives de chacun sont respectés.

Les compétences sont mises au service de l'enfant.

Nous sommes ici dans de la co-éducation.

Ce type de projet demande du temps, de la concertation, de l'échange et de la volonté humaine.

# La nouvelle planification des temps scolaires

école primaire	lundi-jeudi	périscolaire matin	temps scolaire	pause méridienne	14h - 15h30	15h30 - 17h	17h - 18h30	
	mardi- vendredi							temps scolaire
	mercredi					temps d'activités périscolaires	périscolaire soir	

école maternelle	lundi- vendredi	périscolaire matin	temps scolaire	pause méridienne	13h45 - 16h	16h - 16h45	17h - 18h30
	mercredi						



YENİ YILLAR SAĞLIKLI GEZİRSİNİZ

# Les temps d'activités périscolaires

Suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2013, les élèves des écoles maternelle et élémentaire finissent le temps scolaire sur des horaires variables (voir ci-dessus).

À la fin de l'école, ils bénéficient des activités périscolaires organisées par la commune.

Les activités proposées visent à répondre aux objectifs éducatifs de socialisation des enfants, d'éveil de la curiosité, de découverte d'activités sportives culturelles et artistiques, mais également d'autonomie dans son temps de loisirs.

Différentes activités : cirque, théâtre, danse, espace jeux de société, multimédia, je fais ce que je veux, intervention d'associations (environnement, chiens visiteurs, danse folklorique, science, solidarité), médiathèque, jardinage, bricolage, l'école des sports.

description



# Les temps d'activités périscolaires

À la fin du temps scolaire, les enfants restants dans l'enceinte des groupes scolaires participent aux temps d'activités périscolaires. Aucune inscription préalable n'est nécessaire, aucune facturation n'est faite aux familles, ce service étant gratuit.

Avant le démarrage des activités, un pointage de l'ensemble des enfants est réalisé afin de connaître le nombre de présents, de garantir leur sécurité et d'avoir un listing précis des différents participants.

En élémentaire, un temps de récréation d'un quart d'heure permet aux enfants de souffler avant de s'inscrire librement aux activités ou à l'espace je fais ce que je veux, espace où ils sont autonomes dans leurs loisirs. Les enfants bénéficient alors d'environ 40 minutes d'activités.

En maternelle, les activités sont adaptées aux petits et aux temps disponibles, c'est-à-dire 20 minutes d'animations environ (jeux de motricité, jeux de société et jeux d'imitation).

organisation





# Les temps d'activités périscolaires

## Lieux d'intervention

L'ensemble des lieux d'intervention se situe au sein des espaces éducatifs maternelle et élémentaire (voir diapo ci-dessus), ce qui facilite le déplacement des enfants et la mise en place d'activités variées...

## Modalités d'inscription et de facturation

Aucune formalité d'inscription n'est demandée aux familles. D'office chaque enfant inscrit à l'école, est inscrit au temps d'activités périscolaires. Aucune régularité n'est demandée, l'enfant reste aux TAP en fonction de son envie ou des obligations personnelles de ses parents.  
Ce service est gratuit.

## Modalités d'informations aux familles

Des documents d'informations sont présents sur le site de la ville, en particulier un dossier pas-à-pas sur les TAP. Un accueil physique et téléphonique est organisé dans l'enceinte du service des affaires scolaires.



# Le suivi du PEDT

La mise en œuvre des actions du Projet Educatif Territorial est fondée sur la mobilisation d'un comité de pilotage chargé du suivi et de l'évaluation.

Le PEDT de la commune repose sur la mobilisation d'un partenariat local au service de la coéducation et composé de la manière suivante :

Monsieur Le Maire

Les élus en charge de la commission vie scolaire et enfance jeunesse

Les directrices des écoles

Les bénévoles et les associations impliqués dans le dispositif

Les représentants des parents d'élèves

Les responsables municipaux

Les institutions telles que la CAF et la DDCSPP



# Le suivi du PEDT

Le rôle principal de ce comité de pilotage est d'atteindre l'objectif de complémentarité et de cohérence entre les temps éducatifs de l'enfant.

Il ne s'agit pas d'une instance lourde de décision, mais plutôt d'une structure d'échange entre les différents acteurs visant :

- \* à partager des constats relatifs à la mise en œuvre du projet éducatif territorial
- \* à identifier certaines difficultés
- \* à formuler des pistes d'amélioration possibles pour atteindre au mieux les objectifs éducatifs partagés.



# L'évaluation du PEDT

L'évaluation du PEDT constitue, comme dans toute démarche de projet, un enjeu majeur partagé par l'ensemble des partenaires. L'évaluation du PEDT est nécessaire à la cohérence de la politique éducative sur le territoire.

## Indicateurs d'évaluation

Au travers d'un questionnaire, identifier le ressenti des enfants, des parents, des enseignants et des partenaires sur la nature de l'offre mise en place et sur sa cohérence.

Mise en place de réunion de bilan et de comité de suivi afin de constater ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas pour ajuster les pratiques.

Suivi de la fréquentation par tranche d'âge  
Suivi du taux de participation des enfants aux activités proposées.



# ANNEXES

Annexe 1 : Diagnostic du PEDT  
Annexe 2 : Bilan sur L'organisation des Temps  
d'Activités Périscolaires (enfant, famille,  
enseignant)



